



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

formation continue

Question écrite n° 6819

Texte de la question

M. Jean-François Chossy appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur un projet de circulaire de la direction des affaires sociales (TSIS) concernant la formation continue et l'adaptation à l'emploi des personnels intervenant auprès des enfants et adultes présentant un syndrome autistique. Il convient bien évidemment de se réjouir d'un texte de cette nature qui représente une avancée dans la mesure où il prend en compte la notion de spécificité de la prise en charge des personnes autistes et parce qu'il vise à pallier la carence actuelle en matière de formation des intervenants. Il paraît regrettable cependant que le rapport qui sert de base au projet de circulaire, malgré la grande qualité et l'extrême compétence de ses auteurs, ait été établi sans la participation de personnalités reconnues dans l'approche de l'autisme. Avant la publication de la circulaire en question, il lui demande si elle ne juge pas nécessaire d'associer à la réflexion en cours certains spécialistes de l'autisme afin de tenir compte des expériences déjà réalisées en matière de formation, tant en France en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale qu'à l'étranger où certaines expériences ont un intérêt évident.

Texte de la réponse

L'amélioration de la formation initiale et continue des personnels, notamment éducatifs, exerçant dans des institutions médico-sociales accueillant des personnes autistes constitue une priorité. En effet les plans régionaux sur l'autisme ont permis d'autoriser en moins de trois ans la création de 1 171 places nouvelles adaptées, ce qui entraîne sur une courte période des recrutements importants de personnels, lesquels doivent impérativement avoir une qualification accrue à la problématique de l'autisme. C'est la raison pour laquelle un projet de circulaire sur la formation de ces personnels exerçant en structures médico-sociales dédiées aux personnes autistes a été élaboré. Ce projet de texte s'est inspiré d'un rapport préalable préparé par des formateurs et des directeurs d'instituts régionaux de travail social, lesquels ont auditionné préalablement des spécialistes de l'autisme tant en matière de prise en charge qu'en matière de formation. Ce projet d'instruction a fait l'objet d'une première concertation avec les diverses associations représentatives de familles de personnes autistes. Ces organismes ont formulé par écrit leurs propositions afin d'améliorer le contenu du texte initial. La direction de l'action sociale procède actuellement à l'inclusion de ces divers apports et le nouveau texte en résultant sera à nouveau soumis à la concertation avant sa publication.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6819

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 1997, page 4153

Réponse publiée le : 23 février 1998, page 1058